

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
125.54

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Acquisition d'un local à Cuges Les Pins pour la création d'une maison du Bel Age

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes âgées, le Département souhaite procéder à l'ouverture, sur tout le territoire départemental, de maisons du Bel Age, structures de proximité destinées à l'accueil des personnes âgées pour les aider dans les démarches de la vie quotidienne, notamment les démarches administratives en ligne auxquelles elles sont peu habituées et pour lesquelles elles rencontrent souvent des difficultés.

Suite à la recherche de locaux entreprise dans cette perspective, un local présentant des potentialités adaptées à ce projet a été retenu sur la commune de Cuges les Pins 13780.

Le présent rapport a pour objet l'examen de l'acquisition de ce local, situé place Stanislas Fabre, en rez-de-chaussée d'un immeuble élevé de deux étages, cadastré section AL, parcelle n° 107.

Le bien dont il s'agit est une ancienne agence de la Caisse d'Epargne, d'une superficie de 87 m² environ.

En bon état d'entretien général, il est situé dans le centre du village, en façade sur une place avec un parking public, à côté de la mairie, dans un secteur d'habitation constitué principalement de maisons de village, maisons individuelles et immeubles collectifs de faible hauteur, à proximité du principal axe de desserte du village.

Il bénéficie d'une bonne visibilité, en angle d'immeuble avec baies vitrées.

Il se compose d'un sas comportant un DAB (distributeur automatique de billets) donnant accès à un espace d'accueil, de 3 bureaux, d'un dégagement, d'un espace rangement, de sanitaires, d'un local ménage et d'un local technique avec serveur informatique et TGTB.

Il bénéficie d'une climatisation réversible, de caméras de surveillance au niveau du DAB et de l'accueil, de baies anti-effraction et d'une alarme incendie et anti-intrusion.

Le prix demandé par le vendeur est de 160.000 € majoré des frais annexes à la charge de Département.

Ainsi, dans une hypothèse favorable, il est donc proposé :

- D'approuver l'acquisition de ce bien, sous réserve de la faisabilité technique et juridique du projet envisagé par le Département,
- D'autoriser la signature du compromis de vente, de l'acte d'acquisition définitif ainsi que tout autre document se rapportant à cette transaction.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL